

## AVIS PUBLIC



### APPROBATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT RV-1441-095 (modifications diverses)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2026 le règlement suivant :

#### RÈGLEMENT RV-1441-095 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE

Le Règlement RV-1441-095 a pour objet de modifier diverses dispositions permettant d'améliorer le traitement de différents dossiers. Notamment, les modifications portent sur les sujets suivants :

- entreposage extérieur;
- activités prohibées en zone résidentielle;
- entreposage de remorques, véhicules récréatifs, bateaux et roulottes en zone résidentielle;
- triangles de visibilité;
- abris d'auto;
- système de filtration et de chauffage de piscine, galeries, terrasses et ponts-soleil;
- roulottes temporaires ou bâtiments temporaires pour chantier de construction;
- conteneurs à des fins d'entreposage;
- usage de panneaux architecturaux en acier.

Les personnes habiles à voter ont été invitées par avis public à déposer leur requête demandant que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter sur celui-ci avant le 28 août 2026. Aucune requête valide de ces personnes habiles à voter n'a été déposée dans le délai prescrit, le règlement est réputé avoir été approuvé par ces personnes conformément à la loi.

Le règlement a reçu l'approbation de la Municipalité régionale de Comté de Thérèse-De Blainville aux fins de sa conformité aux objectifs de son schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire. Il entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, le 23 septembre 2026.

#### CONSULTATION

Toute personne intéressée peut consulter le règlement indiqué dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au [boisbriand.ca](http://boisbriand.ca).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 28 septembre 2026.

La directrice et greffière,  
Service juridique et greffe

2026.56